

Conseil Municipal du 17 Novembre 2017

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mmes Jocelyne BOUTIER - Fanny PHILIPPE – M. Thomas MAHÉO, Adjoints - Mmes Mireille BARAN –M. Franck JÉGLOT – Mme Christelle GAUTIER – M. Éric LE POTTIER – Samuel BRIAND – Mme Arlette GALLAIS - M. Alain LE FORESTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Michel JOUAN donnant pouvoir à Mme Fanny PHILIPPE
Mme Véronique LE GALLO donnant pouvoir à M. Éric LE POTTIER
Mme Lyne MILBEO donnant pouvoir à M. Samuel BRIAND
M. François BINET donnant pouvoir à M. Alain LE FORESTIER

Secrétaire de séance :

Mme Jocelyne BOUTIER

Ouverture de la séance à 18 heures 10

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2017 est adopté.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX RUE GÉNÉRAL DE GAULLE – ABORDS ÉTANG ET VOIES PIÉTONNES D'ACCÈS AUX POLES DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue Gl de Gaulle décidés afin d'améliorer la sécurité tant pour les piétons que les automobilistes. Il présente également les travaux de liaison entre les pôles de loisirs, les abords de l'étang, le centre-bourg et la rue Gl de Gaulle.

Des aides financières peuvent être sollicitées notamment auprès de la REGION et du LEADE, deux plans de financement sont proposés, l'un avec les travaux dans la rue Gl de Gaulle, l'autre pour les voies de liaisons piétonnes entre les pôles de loisirs, les abords de l'étang et la rue Gl de Gaulle.

● **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :**

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
<u>Rue Gl de gaulle</u>		DETR sur 350 490 € HT	122 672 €	35 %
EP	219 220 €	REGION sur 825 590	206 397 €	25 %
EU	176 865 €	€ HT		
VOIRIE SECURITÉ	350 490 €			
ENROBES DEP.	44 500 €			
ESPACES VERTS	56 329 €			
MO voirie	13 564 €	Conseil		
MO – EU	6 845 €	Départemental pour	44 500 €	forfait
MO autres travaux	12 386 €	enrobés		
		AGENCE EAU / EU	110 226 €	60 %
		Sur 183 710 € HT		
		DSIL	127 419 €	35 %
		sur 364 054 € HT		
		Autofinancement	268 985 €	31 %
		Maître d'ouvrage		
Total =	880 199 € HT	Total =	880 199 € HT	

● **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :**

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
<u>Abords étang</u>				
Travaux	71 098 €	Contrat de Territoire sur abords étang	10 000 €	9 %
Maîtrise d'œuvre	2 900 €	Contrat de ruralité sur abords étang	8 400 €	8 %
<u>Liaisons douces</u>				
Travaux	33 000 €	LEADER	55 194 €	50 %
Maîtrise d'œuvre et assistance à MO	2 500 € 890 €	Autofinancement Maître d'ouvrage	36 794 €	33 %
Total =	110 388 € HT	Total =	110 388 € HT	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté ci-dessus,
- Valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les co-financements publics de l'Agence de l'Eau et de l'Etat,
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement en cas de contribution moindre d'un co-financeur public, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions dans le respect des règles d'attribution du LEADER notamment, et dans la limite du plafond des dépenses éligibles présentées ci-dessus.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT – RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE LA RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue GI de Gaulle décidés afin d'améliorer la sécurité tant pour les piétons que les automobilistes.

Après vérification par caméra des canalisations d'eaux usées, celles-ci sont apparues en très mauvais état avec des buses écrasées ce qui génère des fuites dans le sol. Il est précisé que ce réseau a aujourd'hui 42 ans de services

La réhabilitation du réseau est donc une obligation avec le remplacement du réseau EU sur une longueur de 850 mètres.

L'Agence de l'Eau peut être sollicitée pour ces travaux de réhabilitation.

• **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :**

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
<i>Rue Gl de gaulle</i>				
EU	176 865 €	AGENCE EAU	110 226 €	60 %
Maîtrise d'œuvre	6 845 €	Autofinancement Maître d'ouvrage	73 484 €	40 %
Total =	183 710 € HT	Total =	183 710 € HT	

Après en avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté ci-dessus,
- Valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'eau,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. ET PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE LIÉS A LA SÉCURITÉ - RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue Gl de Gaulle décidés afin d'améliorer la sécurité tant pour les piétons que les automobilistes avec notamment un plateau et un enrobé de couleur près du cimetière et au carrefour en centre-bourg ainsi qu'une zone de ralentissement en entrée d'agglomération, une sécurisation de la sortie de l'école et un cheminement piéton pour les enfants se rendant au restaurant scolaire chaque midi.

L'estimatif de travaux HT s'élève à 395 040 € auquel est retiré le montant de la couche de roulement prise en charge par le Département, soit 350 490 € HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

• **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :**

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
<i>Rue Gl de gaulle</i>				
Travaux de voirie et de sécurité	350 490 €	DETR sur 350 490 € HT	122 672 €	35 %
Espaces verts	56 329 €	Autofinancement Maître d'ouvrage	299 891 €	
MO	15 744 €			
Total =	422 563 € HT	Total =	422 563 € HT	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté ci-dessus,
- Valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter la DETR auprès de la Préfecture,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L. ET PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE LIÉS A LA SÉCURITÉ ET DE MISE AUX NORMES - RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux d'aménagement de la rue Général de Gaulle décidés afin d'améliorer la sécurité tant pour les piétons que les automobilistes avec notamment un plateau et un enrobé de couleur près du cimetière et au carrefour en centre-bourg ainsi qu'une zone de ralentissement en entrée d'agglomération, une sécurisation de la sortie de l'école et un cheminement piéton pour les enfants se rendant au restaurant scolaire chaque midi ainsi que la mise aux normes pour les déplacements à mobilité réduite. L'estimatif de travaux HT s'élève à 395 040 € duquel est retiré le montant du fond de roulement pris en charge par le Département pour 44 550 €, soit 350 490 € H.T.

Il est proposé le plan de financement suivant :

● **PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :**

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
<i>Rue Gl de gaulle</i>				
Travaux de voirie de sécurité	350 490 €	DISL sur 364 054 € HT	127 419 €	35 %
MO	13 564 €	Autofinancement Maître d'ouvrage	236 635 €	65 %
Total =	364 054 € HT	Total =	364 054 € HT	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté ci-dessus,
- Valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local auprès de la Préfecture,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL – TRAVAUX SUR RD 109 - RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les accords avec le Conseil départemental relatifs à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental et relatifs à la réalisation de travaux sur mandat pour le compte du Département.

La Commune réalise pour le compte du Département des Côtes d'Armor les travaux suivants :

- Réalisation de la couche de roulement sur le tronçon de la RD n° 109 dans le cadre de l'aménagement de la rue Général de Gaulle sur une longueur de 850 m.

Le coût des travaux est estimé à 55 500 € TTC.

La Commune règle les travaux et se fait rembourser ensuite par le Département en deux temps : 60 % TTC du montant de la convention en 2017, le solde après ajustement au coût réel des travaux après réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour la prise en charge de la couche de roulement sur la RD 109,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de travaux sur mandat correspondant à ces travaux et la convention d'occupation du domaine public,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

RÉVISION DU CONTRAT DE TERRITOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAIRIE - BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 13 novembre 2015, trois projets avaient été soumis au contrat de territoire pour la période de 2016 à 2018

Terrain multisports	- 2016 (fait)
Plan d'eau	- 2016 (en cours)
Salle polyvalente	- 2017 - montant subventionnable 180 000 € - subvention de 35 990 €

La délibération du 18 mars 2016 avait validé les projets et autorisé le Maire à signer le contrat de territoire.

Le Conseil départemental a lancé la clause de revoyure pour les trois années à venir.

Pour la Commune, il n'est pas prévu de faire des travaux tout de suite dans la salle polyvalente, d'autres travaux étant engagés.

Aussi, il est proposé de transférer la subvention de la salle polyvalente aux travaux d'accessibilité et de rénovation thermique de la mairie et de la bibliothèque.

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux pour	91 027 € TTC
+ Maîtrise d'œuvre pour	13 225 € TTC
+ Contrôle technique pour	1 656 € TTC
+ ergonomes pour	1 139 € TTC
Soit un total TTC de	107 047 € ou 89 205.83 € HT

Subvention DSIL	
Dotation de soutien à l'investissement local – 41 %	36 486 €
Subvention contrat de territoire – 40 %	35 990 €
Fonds propres	17 841.17 €
Total =	89 205.83 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet avec son plan de financement pour la mairie et la bibliothèque,
- AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil Départemental dans le cadre de la clause de revoyure afin d'inscrire le projet de travaux de réhabilitation de la mairie-bibliothèque pour 2018,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant avec le Département,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

S.D.E. – RUE GEORGES BRASSENS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le chiffrage estimatif des travaux d'éclairage public et d'effacement des réseaux téléphoniques de la rue Georges Brassens, avec :

Réseau d'éclairage public

Fourniture et pose de 2 lanternes sur candélabre pour 3 900 € HT avec 60 % à la charge de la Commune, soit 2 340 €

Réseau téléphonique

Plan de récolement

Réalisation de 160 ml de tranchée tél. supplémentaire de 0.10 m en commun avec la tranchée BT (SDE) et réfection

Pose de 340 ml de fourreau téléphonique

Fourniture et pose de 3 citerneaux de raccordement

Pour un montant TTC de 3 800 € à la charge de la Commune

+ câblage à la charge de la Commune pour 240 € TTC

Soit au total pour la Commune 6 380 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- DÉCIDE de ne pas faire ces travaux.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande soumise au droit de préemption urbain de la S.C.P. OUVARD et SOUEF de LOUDÉAC, relative à la parcelle bâtie cadastrée section AA n° 54 d'une superficie de 2540 m², au 5, Impasse du chêne vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle susmentionnée.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVÉE – RÉVISION

La délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2012 avait fixé les conditions de la participation financière de la Commune au contrat d'association, pour l'école privée. Cette décision était applicable pendant cinq ans. Le montant versé à l'école privée pour l'année scolaire 2016-2017 était de 585.09 € par élève.

Monsieur le Maire rappelle les règles qui régissent ce type de contrat et notamment que le montant de l'attribution ne doit pas dépasser le coût des dépenses de fonctionnement réalisées pour un enfant à l'école publique.

Aux termes de ces cinq années, il y a lieu de revoir le contrat d'association et notamment le coût d'un élève à l'école publique.

Après prise en compte des dépenses faites pour l'école publique, le coût moyen par enfant est de 528.24 €. Pour information, le coût moyen départemental s'élève à 514 €.

En raison de la baisse du coût d'un enfant de l'école publique, monsieur le maire propose de baisser progressivement le montant à verser, sur trois années, pour arriver à verser la dernière année la somme de 528.24 €.

Après en avoir délibéré, après un vote à mains levées de neuf voix favorables (dont un pouvoir) et deux abstentions (dont un pouvoir), le Conseil municipal

- DÉCIDE de fixer la participation financière communale par élève pour l'école privée pour trois années,
- Les montants à verser seront les suivants :
 - ✓ Année scolaire 2017-2018 : 566.14 €
 - ✓ Année scolaire 2018-2019 : 547.19 €
 - ✓ Année scolaire 2019-2020 : 528.24 €
- Cette participation sera calculée en fonction du nombre d'enfants résidant à St-Barnabé présents à chaque rentrée scolaire de l'école privée ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

RAPPORT POUR L'ANNÉE 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016 établi par la DDTM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- N'EMET PAS d'observation et APPROUVE le rapport présenté ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de ligne de trésorerie utilisable pour le suivi du paiement des travaux de la nouvelle station d'épuration.

Il apparaît que les aides financières actuellement attribuées à la Collectivité par l'Agence de l'eau ne seront pas versées avant le mois de mars 2018. La station devant être mise en service à la mi-décembre, les factures de travaux vont donc être transmises en vue de leur paiement bien avant mars prochain et la Collectivité aura besoin de trésorerie.

Le Crédit agricole propose une ligne de trésorerie pour 100 000 € sur un an avec une marge bancaire de 1.50 %, une commission d'ouverture de ligne de 0.25 %, un taux d'intérêt Euribor 3 mois moyenné non flooré.

Conscient de l'intérêt qu'offre l'ouverture d'une ligne de trésorerie, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE la mise en place de la ligne de trésorerie près de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour un montant de 100 000 Euros pour un an aux conditions suivantes :
 - un taux d'intérêt Euribor 3 mois moyenné non flooré
 - une marge bancaire de 1.50 %,
 - échéances payables trimestriellement
 - une commission d'ouverture de ligne à 0.25 %.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Crédit Agricole,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉCISION MODIFICATIVE POUR 2017 SUR LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications à apporter au budget du service assainissement afin de tenir compte de nouvelles dépenses et de nouvelles recettes pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à effectuer les modifications suivantes sur le budget du service assainissement pour 2017 :

COMPTES DÉPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	23	2313	ONA	Constructions	-3 360,00
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	-3 120,00
D	F	011	627		Services bancaires et assimilés	145,00
D	F	011	617		Études et recherches	4 884,00
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	-1 107,00
D	F	011	6063		Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 640,00
Total =						-918,00

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	10	10222	OPFI	FCTVA	-240,00
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-3 120,00
R	F	74	748		Autres subventions d'exploitation	2 442,00
Total =						-918,00

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉCISION MODIFICATIVE POUR 2017 SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications à apporter au budget général de la Commune pour 2017 afin de tenir compte notamment d'aide financière accordée sur des projets d'investissement et ajuster les prévisions budgétaires faites en mars dernier.

Après en avoir délibéré et après un vote à mains levées de douze voix favorables (dont deux pouvoirs) et trois abstentions (dont un pouvoir), le Conseil Municipal

- AUTORISE le maire à effectuer les modifications suivantes :

DÉPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement	190 820,00
D	F	65	6533	Cotisations de retraite	420,00
D	F	65	6541	Créances admises en non-valeur	2 050,00
D	F	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	-3 900,00
D	F	012	6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	3 900,00
D	F	65	6531	Indemnités	600,00
D	F	012	6413	REMU PRINC PERSONNEL NON TITUL	1 900,00
D	F	012	6218	Autre personnel extérieur	-3 000,00
Total =					192 790,00

RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	F	74	74835	État - compensation au titre des exonérations de t	6 073,00
R	F	74	74834	État - compensation au titre des exonérations des	-1 613,00
R	F	74	748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la	-356,00
R	F	74	74127	Dotation nationale de péréquation	2 706,00
R	F	74	74121	Dotation de solidarité rurale	2 358,00
R	F	74	7411	Dotation forfaitaire	-2 988,00
R	F	73	73211	Attribution de compensation	160 096,00
R	F	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la	15 000,00
R	F	73	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et	4 873,00
R	F	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 000,00
R	F	73	73111	Taxes foncières et d'habitation	3 041,00
R	F	70	7018	Autres ventes de produits finis	800,00
R	F	70	7013	Vente de produits résiduels	800,00
Total =					192 790,00

COMPTES DÉPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	HCS	Emprunts en euros	-10 000,00
D	I	23	2315	ONA	HCS	Installations, matériel et outillage techn	- 4 000,00
D	I	23	2315	10001	HCS	Installations, matériel et outillage techn	30 000,00
D	I	23	2313	10007	HCS	Constructions	- 3 000,00
D	I	020	020	OPFI	HCS	Dépenses imprévues	321,00
D	I	21	2183	012	HCS	Matériel de bureau et matériel informatique	1 200,00
D	I	21	2188	012	HCS	Autres immobilisations corporelles	14 000,00
D	I	23	2312	36	HCS	Agencements et aménagements de terrains	90 000,00
D	I	204	2041582	10001		Autres groupements - Bâtiments et installations	500,00
D	I	21	2111	10006	HCS	Terrains nus	700,00
D	I	21	2115	10006	HCS	Terrains bâtis	1 000,00
D	I	23	2315	028	HCS	Installations, matériel et outillage tech	10 000,00
Total =							130 721,00

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	I	16	1641	ONA	HCS	Emprunts en euros	-107 000,00
R	I	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section d'exploitation	190 820,00
R	I	13	13251	012	HCS	GFP de rattachement	2 015,00
R	I	13	1321	36	HCS	État et établissements nationaux	8 400,00
R	I	13	1321	012	HCS	État et établissements nationaux	36 486,00
Total =							130 721,00

• DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.